



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 5 MARS 2018, À 20H00, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absente avec motivation : Madame Mélanie Royer-Couture.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Rés. #18-50
Procès-verbal
du 5 février
2018

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 5 février 2018, tel que rédigé.

Période de
questions
Rés. #18-51
Comptes du
mois

La période de questions débute à 20h01 et se termine à 20h14.

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2018, au montant de 65 999,66 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #18-52
Compte du
mois - Règl
#16-702

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2018 du règlement #16-702 (décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau dans les ICI), au montant total de 7 760,41 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #18-53
Compte du
mois - Règl
#17-715

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2018 du règlement #17-715 (décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 656 000 \$ pour en acquitter le coût) au montant total de 38 373,90 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #18-54
Compte du
mois - Règl
#18-729

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2018 du règlement #18-729 (décrétant des travaux de voirie du rang St-Antoine, entre le 673 et le 853, et prévoyant un emprunt de 477 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 5 633,78 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution
ou annotation

Rés. #18-55
Invitation
fournisseurs
2018

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour :

- Asphalte :
 - Interblocs Blouin
 - Pavage SM Inc.
 - P.E. Pageau Inc.
 - Pavage Rolland Fortier
 - Pavage UCP Inc.
 - Entreprises Gérard Godin
- Nettoyage de rues :
 - Charles Trudel Inc.
 - M&G Grenier Inc.
 - Construction H.D.F.
- Fauchage d'herbe :
 - Les Gazonniers du Cap
 - Déneigement Daniel Lachance Inc.
 - Déneigement Ouellet Inc.
- Matériaux d'emprunt :
 - André Lachance Excavation Terrassement Inc.
 - Déneigement Daniel Lachance Inc.
 - Les Entreprises LT Ltée
 - Alain Martineau Excavation Inc.
 - Les entreprises Lafontaine Inc.

Rés. #18-56
Attribution du
contrat pour
l'entretien des
plates-bandes

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions auprès de deux (2) fournisseurs pour l'entretien des plates-bandes pour la saison 2018 :

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprise	Montant
Paysagiste Les jardins d'Olivier	8 900,00 \$ (plus taxes)
Aqua Bisson	8 600,00 \$ (plus taxes)

En conséquence :

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

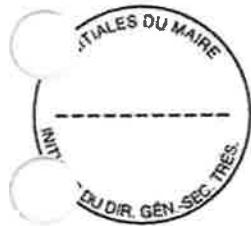
Que la municipalité accorde le contrat pour l'entretien des plates-bandes pour l'année 2018 à la firme Aquabisson, suivant la soumission déposée de 8 600 \$ (plus taxes).

Rés. #18-57
Contrat -
Transport
camps de jour

Attendu que la municipalité est allée en soumission pour le transport des jeunes aux camps de jour pour l'année 2018;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprises	Conformité	Transport régulier (a)	Transports spéciaux (b+c)	Total (taxes en sus)
Autobus Beaupré Inc.	Oui	20 969 \$	3 152 \$	24 117 \$
Autobus des Seigneuries Inc.	Oui	20 650 \$	5 200 \$	25 850 \$



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde le contrat pour le transport des jeunes aux camps de jour pour l'année 2018 à la firme Autobus Beaupré Inc., pour un montant de 24 117 \$ (plus taxes). Le directeur des loisirs est autorisé à signer le contrat.

Rés. #18-58
Appel d'offres
- Bâtiment Lac
du Faubourg

Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Denis Roy et majoritairement résolu ;

Que la municipalité aille en appel d'offres pour les travaux de construction du bâtiment au lac du Faubourg.

VOTE :

Pour : Louise Thouin, Magella Tremblay, Suzanne Demers, Denis Roy
Contre : Réjean Morency

Rés. #18-59
Contrat de
travail du
directeur
général

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse, madame Parise Cormier, à signer *l'Entente relative aux conditions de travail du directeur général*.

Rés. #18-60
Analyseur de
vitesse

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que la municipalité acquière un analyseur de vitesse et un ensemble solaire pour un montant de 5 794,74 \$ (taxes incluses), payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 5 ans.

Rés. #18-61
Mandat
services
professionnels
de FQM

Attendu que la municipalité veut se doter d'outils d'évaluation de la performance, incluant les formulaires pour la direction générale et les cadres.

En conséquence :

Il est unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat pour les services professionnels de procéder à l'élaboration d'outils de gestion en ressources humaines à la Fédération Québécoise des Municipalités pour un montant maximal de 2 340 \$ plus taxes et plus les frais de déplacement et de séjour si applicable.

Rés. #18-62
Gestion de
l'Écocentre

Attendu que le contrat de la gestion de l'Écocentre donné à contrat à monsieur Denis Bolduc est échu;

Attendu que la municipalité a eu des discussions avec le syndicat des employés municipaux de la Côte de Beaupré (CSN);

Attendu que lors d'une assemblée générale des membres du syndicat, un projet de lettre d'entente a été préparé concernant l'opération de l'Écocentre;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par monsieur Denis Roy et majoritairement résolu ;

Que les conseillers municipaux nomment monsieur François Drouin pour finaliser et signer l'entente avec le syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré.



No de résolution
ou annotation

VOTE :

Pour : Louise Thouin, Magella Tremblay, Suzanne Demers, Denis Roy
Contre : Réjean Morency

Rés. #18-63
Regroupement
- OMH

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Boischatel, l'Office municipal d'habitation de Château-Richer, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Beaupré, l'Office municipal d'habitation de Beaupré, l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim, l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges, et l'Office municipal d'habitation de Saint-Tite-des-Caps ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps un projet d'entente de regroupement des sept (7) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58,1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8)*, une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges recommande favorablement le regroupement des offices municipaux de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps et, par conséquent la création de l'Office municipal d'Habitation de la Côte-de-Beaupré suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Rés. #18-64
Entente -
Accès à la
centrale des
Sept-Chutes

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise monsieur Marc Racine, directeur du Service de protection contre les incendies, à signer l'entente avec Hydro-Québec relative à l'accès et les interventions à la centrale Sept-Chutes.

Rés. #18-65
Forum
agriculture
urbaine

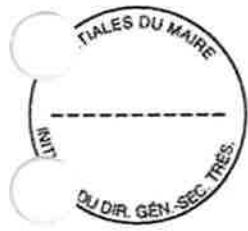
Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que la municipalité inscrive madame Suzanne Demers, conseillère, à une formation organisée par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec sur le thème de l'agriculture urbaine qui a eu lieu le 28 février 2018 à Drummondville pour un montant de 224,20 \$ (taxes incluses).

Rés. #18-66
Formation
Fleurons du
Québec

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité inscrive madame Suzanne Demers, conseillère, à une formation organisée par la Corporation des Fleurons du Québec sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal qui aura lieu le 20 avril 2018 à Québec pour un montant de 172,46 \$ (taxes incluses).



No de résolution
ou annotation

Rés. #18-67
Soirée
bénéfice -
Maison des
jeunes

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité achète deux (2) billets pour la soirée bénéfice de levée de fonds pour la Zone Maison des jeunes pour un montant de 50 \$ par personne qui aura lieu le 15 mars 2018 à la Grande Ferme. Madame Parise Cormier, maire et monsieur Denis Roy, conseiller vont représenter la municipalité pour cet évènement.

Rés. #18-68
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 février 2018, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 février 2018, une recommandation défavorable pour le 145 et 147, rue de la Tourbe;

Attendu que le directeur de l'urbanisme a reçu une version corrigée des plans pour le 145 et 147 rue de la Tourbe où il est illustré une fenestration dont la configuration est conforme aux commentaires de CCU;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandation du CCU
145 et 147, de la Tourbe	Construction résidence jumelée	18-12
69, rue du Flanc	Construction résidence unifamiliale isolée	18-13
586, rue de la Loutre	Construction résidence unifamiliale isolée	18-14
61, rue de Coubertin	Construction résidence unifamiliale isolée	18-15
17, rue des Galets	Construction résidence unifamiliale isolée	18-16
22, rue de Calgary	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	18-17
78, rue Poulin	Construction résidence unifamiliale isolée	18-18
4873, avenue Royale	Bâtiment complémentaire	18-19
312, rue Simard	Construction résidence unifamiliale isolée	18-20



No de résolution
ou annotation

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 145 et 147, rue de la Tourbe : une restriction de l'émission du permis concernant le revêtement extérieur, car il devra faire l'approbation du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal avant d'être installé.
- 4873, avenue Royale: que le revêtement du bâtiment principal soit identique au bâtiment complémentaire visé par la demande d'ici 2 ans, à défaut de pouvoir respecter cette condition que le bâtiment visé par la demande soit constitué d'un revêtement blanc.

Rés. #18-69
Modification
des plans
soumis aux
PIIA - 3016,
rang St-
Antoine

Attendu la résolution #17-259 du Conseil municipal approuvant la demande de permis pour le déplacement et la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée;

Attendu la demande de modification de couleur de la résidence unifamiliale isolée située au 3016, rang St-Antoine, soit pour l'installation d'un revêtement de couleur gris (pierre de rivière) plutôt que jaune.

Attendu que les plans prévoient le revêtement extérieur de couleur jaune;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis le 21 février 2018 une recommandation favorable à cette demande de modification;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent la demande de modification de couleur de la résidence unifamiliale isolée située au 3016, rang St-Antoine, soit pour l'installation d'un revêtement de couleur gris (pierre de rivière) plutôt que jaune conditionnellement à ce que le revêtement du bâtiment complémentaire soit mis de la même couleur dans les deux ans suivant la délivrance du permis.

Rés. #18-70
Modification
des plans
soumis aux
PIIA - 247, rue
Simard

Attendu la résolution #17-120 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 247, rue Simard;

Attendu la demande de modification au plan de construction de la résidence unifamiliale isolée située au 247, rue Simard, soit pour la modification de la configuration et la superficie des ouvertures;

Attendu que la zone REC1-021 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis le 21 février 2018, une recommandation favorable à cette demande de modification;

En conséquence :

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent la demande de modification au plan de



**No de résolution
ou annotation**

construction de la résidence unifamiliale isolée située au 247, rue Simard, soit pour la modification de la configuration et la superficie des ouvertures.

Explication et
consultation
sur une
dérogation
mineure - 187,
rue du Lac
d'Argent

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'implantation au 187, rue du Lac d'Argent d'un bâtiment principal existant dont une superficie de 36,26 mètres carrés est située à une distance de 3,4 mètres de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 9 mètres tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.

27 personnes étaient présentes.

Aucun commentaire n'a été adressé au Conseil municipal.

Rés. #18-71
Dérogation
mineure - 187,
rue du Lac
d'Argent

Attendu la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 187, rue du Lac d'Argent l'implantation d'un bâtiment principal existant dont une superficie de 36,26 mètres carrés est située à une distance de 3,4 mètres de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 9 mètres tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le dossier ne contient aucune trace du permis de construction;

Attendu que la situation ne cause pas de préjudice pour le voisinage d'autant que ce bâtiment est existant depuis près de 45 ans sans incidences marquées;

Attendu le préjudice pour le demandeur puisqu'une telle situation peut mettre en péril la vente ou le financement hypothécaire de cette propriété;

Attendu que lors de la réunion du 24 janvier 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au 187, rue du Lac d'Argent l'implantation d'un bâtiment principal existant dont une superficie de 36,26 mètres carrés est située à une distance de 3,4 mètres de la limite arrière du lot alors que la distance minimale exigée est de 9 mètres tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.

Madame Suzanne Demers, la conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant les frais de déplacement et de séjour des membres du conseil et des employés municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Il est unanimement résolu :

Que les conseillers municipaux nomment les personnes suivantes sur le comité provisoire pour une Coop d'habitation :

- Simon Théberge
 - Louise Thouin
 - Denis Roy
 - Lise L'Heureux



No de résolution
ou annotation

- Clément l'Heureux
- Anne Sophie Sanche
- Martin Pouliot

Rés. #18-74
Comité haltes
du paysage

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux nomment monsieur Claude Leclerc sur le comité de concertation de haltes du paysage.

Rés. #18-75
Comité R.H.

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux nomment les personnes suivantes sur le comité des ressources humaines :

- Monsieur Magella Tremblay,
- Madame Louise Thouin,
- Madame Parise Cormier,
- Monsieur François Drouin.

Rés. #18-76
Motion de
félicitations

Il est proposé par madame Parise Cormier et unanimement résolu ;

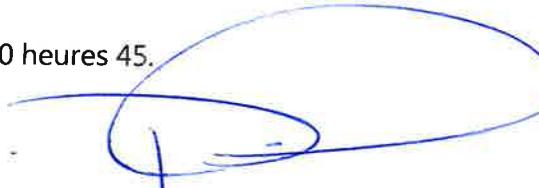
Que la municipalité adresse une motion de félicitations à monsieur Alex Harvey, madame Laurence St-Germain, madame Anne-Marie Comeau et madame Jacqueline Mourão, tous citoyens, citoyennes de Saint-Ferréol-les-Neiges, pour leurs performances aux Jeux Olympiques de PyeongChang 2018.

Période de
questions

La période de questions débute à 20h43 et se termine à 20h45.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 20 heures 45.


Parise Cormier, mairesse


Martin Leith, secrétaire-trésorier